



**RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 01-2000-2-09 RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET L'ACCÈS
AUX VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES ET LE RECOUVREMENT
DEFOSSÉS EN FAÇADE DES RÉSIDENCES DANS LES ZONES 500**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le Règlement numéro 05-2015 modifiant le règlement numéro 01-2000-2-09 règlement ayant pour objet l'accès aux voies publiques municipales et le recouvrement de fossés en façade des résidences dans les zones 500 a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	10 mars 2015
Adoption du règlement :	7 avril 2015
Avis public d'adoption du règlement :	8 avril 2015

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 8 avril 2015.

SYLVIE GOSSELIN
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 8 avril 2015.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 8 avril 2015.

SYLVIE GOSSELIN
Directrice générale et secrétaire-trésorière